

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 21 janvier 2013 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. BERTHOLD TREMBLAY
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD
M. MARC-ANTOINE FORTIN
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAU, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, Secrétaire-trésorier adjoint.

RÉSOLUTION NUMÉRO 09.01.13: DEMANDE D'AUTORISATION AU CN POUR
ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN. RE: PASSAGE À NIVEAU DU RANG 9 SUD

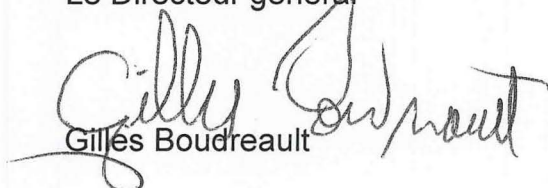
- CONSIDÉRANT** que le projet de construction du lieu d'enfouissement technique (LET) à Hébertville-Station par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR);
- CONSIDÉRANT** que l'accès à ce LET est prévu par le Neuvième Rang Sud appartenant à la municipalité de Saint-Bruno;
- CONSIDÉRANT** l'infrastructure du Neuvième Rang Sud doit être modifiée et élargie pour permettre un accès sécuritaire et efficace du transport vers le LET;
- CONSIDÉRANT** qu'un passage à niveau appartenant au Chemin de Fer National du Canada, communément appelé le CN, traverse le Neuvième Rang Sud;
- CONSIDÉRANT** qu'un contrat lie la municipalité de Saint-Bruno et le CN à propos de ce passage à niveau;
- CONSIDÉRANT** que le CN ne peut faire affaire directement avec la Régie des matières résiduelles sur ce passage à niveau sans l'autorisation de la municipalité de Saint-Bruno;
- CONSIDÉRANT** le gestionnaire du projet doit faire analyser l'état du passage à niveau existant, faire les plans et devis des réparations ou améliorations nécessaires, faire réaliser les travaux qui s'imposent, payer les frais et honoraires résultants de ces analyses et travaux ainsi que toutes autres tâches nécessaires à la réfection du passage à niveau.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Fernand Bouchard, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu unanimement d'autoriser la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean d'agir en tant que gestionnaire de projet auprès du CN. La présente résolution est adoptée séance tenante.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, donnée à Saint-Bruno ce 30^e jour du mois de janvier 2013

Le Directeur général


Gilles Boudreault